



sommaire : Le train - Contractuel.les - Justice fiscale - souffrir en silence ou la démission

LE TRAIN D'EDITH O

Entendu dans le train :

- alors tu as réussi à avoir ton rdv pour les impôts ?
- oui mais pas avant le 4 juin !
- mais la déclaration c'est avant le 4 qu'il faut la faire ?!
- oui mais y a plus de place, alors c'est sans rdv à partir de 8h30 ;
- comment tu vas faire avec tes gosses ?
- je vais demander à ma voisine et de toute façon je suis obligée de poser une matinée ;
- tu n'as pas peur du monde ?
- de toute façon j'ai pas le choix, j'irai pour 7h30, 7h45 pour avoir une chance de passer assez vite ;
- et par téléphone tu as essayé ?
- oui évidemment, mais impossible de les avoir ! J'ai pourtant fait le 1, puis le 2, et le 3, enfin bref t'as compris quoi ...
- ils bossent quand ces gens là ? Incroyable, si je faisais dans mon taf, j'y resterais pas longtemps, tu peux me croire !

Lâche parmi les lâches, j'ai fait celle qui n'entendait rien, plongée dans mon bouquin policier, mais j'étais si troublée que je ne sais toujours pas qui était l'assassin !

On vit vraiment une époque formidable !



CGT FINANCES PUBLIQUES SAVOIE :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/73@cgtfinancespubliques.fr>



Le droit au réexamen du montant de la rémunération des agents employés en CDI
 Le décret n° 88-145 (art. 1er-2 mod. par le décret n° 2007-1829, art. 3) prévoit que la rémunération des agents employés à durée indéterminée doit faire l'objet d'un réexamen au minimum tous les trois ans notamment à la vue des résultats de l'évaluation de l'agent.

Cette obligation de réexamen implique que l'administration doit sérieusement apprécier l'adéquation entre le niveau de rémunération et le niveau des fonctions réellement effectués par l'agent (CAA de Marseille, 9 avril 2013, n° 11MA00840, M.F., AJDA 2013. 1554).

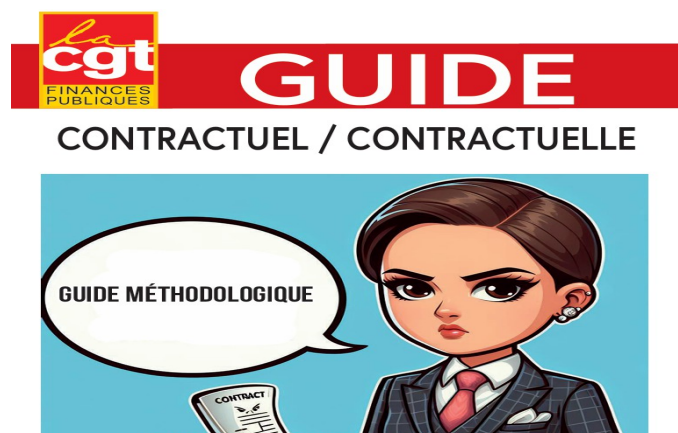
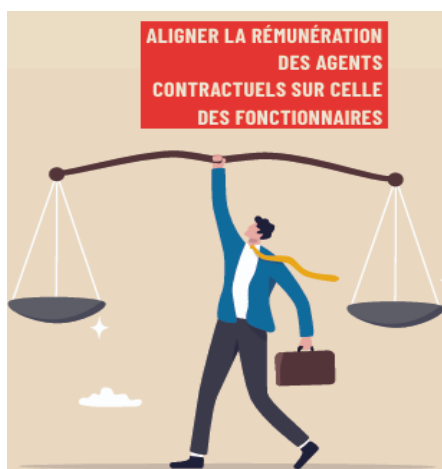
A contrario, elle n'implique pas systématiquement une augmentation de la rémunération (CE, avis, 30 septembre 2014).

En dehors du réexamen obligatoire, les augmentations sont possibles à la condition qu'elles n'interviennent pas à un rythme régulier prédéterminé et qui aurait pour conséquence de mettre en place un système de carrière au profit d'un agent contractuel (CAA de Douai, 20 octobre 2011, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, n° 10DA00144).

Dès lors, une délibération ou un contrat organisant une revalorisation périodique de la rémunération des agents contractuels est illégal (CE, 30 juin 1993, Préfet de la Martinique, n° 120658, 129984, 129985).

La modification de la rémunération implique systématiquement la contractualisation avec un avenant au contrat ou un nouveau contrat le cas échéant.

Pour informer et aider, la CGT FINANCES PUBLIQUES met à la disposition des contractuel & contractuelles un guide et un questionnaire, à retrouver sur le site national du syndicat (lien ci-dessous)



[guide_contractuel-les-2.pdf](#)
[questionnaire_contractuels.pdf](#)

CGT FINANCES PUBLIQUES SAVOIE :
<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/73@cgtfinancespubliques.fr>

JUSTICE FISCALE ? VOUS AVEZ DIT JUSTICE FISCALE ?

NON, L'IMPÔT EN FRANCE N'EST PAS JUSTE !

Alors qu'il devrait être payé en fonction des possibilités de chacun·e, ce sont essentiellement les salarié·es et les PME qui paient l'impôt, et les grandes entreprises et les foyers les plus riches qui y échappent ou usent et abusent des ficelles de l'optimisation fiscale.

Alors que l'impôt devrait servir à financer des services publics au bénéfice de tous et toutes, ceux-ci sont sacrifiés et le reste à charge en hausse constante, pour une qualité de service pourtant moindre faute de moyens. Faire adhérer à l'impôt passe par plus de justice fiscale. C'est une question démocratique, urgente et parfaitement réalisable !



POURTANT LA JUSTICE FISCALE EST POSSIBLE :

- ✓ Baisser les taux de TVA permettrait de baisser la contribution des moins riches et de rééquilibrer les impôts entre particuliers et entreprises.
- ✓ Ajouter des tranches à l'impôt sur le revenu améliorerait sa progressivité et donc sa justice.
- ✓ Augmenter l'imposition des successions (la plupart des successions sont exonérées et doivent le rester, car trop faibles, mais les très grosses fortunes se transmettent quasiment sans de droits de succession).
- ✓ Imposer les différentes sources de revenus selon les mêmes taux serait de nature égalitaire.
- ✓ Imposer le patrimoine rééquilibrerait la participation des plus riches par rapport à celle des autres citoyens.
- ✓ Donner véritablement les moyens aux agents des finances publiques de lutter contre la fraude fiscale, en particulier en recréant des emplois là où ils ont été supprimés par milliers depuis des années

AVEC LA CGT, EXIGEONS LA JUSTICE FISCALE !

CGT FINANCES PUBLIQUES SAVOIE :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/73@cgtfinancespubliques.fr>



La DDFIP Savoie et la souffrance au travail en 2026

Notre hiérarchie, ici comme ailleurs, est de plus en plus décomplexée.

Les limites verbales explosent littéralement.

Qu'ils soient de la nouvelle génération autant que de l'ancienne, il y a toujours dans nos services quelques *petits* responsables qui se croit tout permis aujourd'hui, ignorant, voire méprisant, les souffrances que peuvent connaître les agents.

Dans ce monde du travail de plus en plus déshumanisé, on a que faire des problèmes que les travailleurs et les travailleuses peuvent rencontrer.

En avril dernier en Savoie, lors d'une réunion professionnelle, à la souffrance au travail dénoncée par certains agents, il a été répondu **que la démission pouvait être une solution au mal être ?!...**



Sont-ce les effets indésirables de l'altitude, département de montagne après tout, qui perturbent les esprits de certains *petits* responsables ?

Pouvons-nous, devons nous, laisser ce genre de propos polluer les relations entre agents et hiérarchies ?

Ce qui est certain, c'est qu'à la CGT, jamais nous n'accepterons ce genre d'attitude !

Le rôle d'une hiérarchie responsable n'est pas cela mais, bien au contraire, il est de veiller au bien être des agents dans leur travail.

Espérons que ceux d'en-haut sauront calmer les ardeurs agressives d'une certaine petite hiérarchie locale afin que la sérénité retrouve sa place dans les services.

La CGT Finances Publiques n'hésitera pas à dénoncer ce genre de propos et d'attitude et invite les agentes et agents qui y seraient confrontés à nous les signaler.

Dernière minute

Palmarès du Festival de Cannes*: meilleur scénario pour "Notre salut"

un film qui parle du "mal" que peuvent faire "les petits chefs"

...Obéir par ambition personnelle ? !

**Le grand public l'ignore, mais la CGT a joué un rôle essentiel dans la création du Festival de Cannes. La CGT a non seulement co-fondé le festival, mais elle s'est aussi mobilisée pour que ce projet puisse voir le jour à la Libération.*



CGT FINANCES PUBLIQUES SAVOIE :

<https://www.cgtfinancespubliques.fr/public/73@cgtfinancespubliques.fr>